

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 227**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Aide Départementale aux Contrats de Ville - 3ème répartition - Année 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
13904**

## PRESENTATION

Par délibération N° 162 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départementale en faveur de la Politique de la Ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a inscrit à son budget primitif, au chapitre 65, un crédit de 1 830 000 €, pour accompagner le financement des associations en Politique de la Ville.

## PRESENTATION DES DEMANDES

Il vous est proposé de vous prononcer sur la troisième répartition du crédit concerné, selon le détail figurant en annexe.

Ces demandes correspondent à un montant total de **1 573 160 €** concernant 165 dossiers déposés par des associations oeuvrant sur les communes d'Aix-en-Provence, Arles, Aubagne, Berre, Châteaurenard, Gardanne, Istres, Marignane, Marseille, Martigues, Miramas, Orgon, Port-de-Bouc, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Tarascon et Vitrolles.

Ces associations ont répondu aux appels à projets partenariaux des nouveaux contrats de ville :

- de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Conseils de Territoire 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (anciennement respectivement, Marseille Provence Métropole, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, Agglopolo Provence, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, SAN Ouest Provence et Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues)
- des intercommunalités : Arles Crau Camargue Montagnette et Terre de Provence.

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de **525 941 €**

Cette dépense sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 71, articles 6574 et 65734 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

<b>N° de programme</b>	<b>N° d'opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Engagement de C.P.</b>
17010	1012698	ADCV Aide Départementale aux Contrats de Ville (associations)	65-71-6574	511 441 €
17010	1012699	ADCV Aide Départementale aux Contrats de Ville (communes)	65-71-65734	14 500 €
<b>TOTAL A ENGAGER</b>				<b>525 941 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL